

# Procès-verbal n°17 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 09 janvier 2023
À :	18h45 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présent(e)s :	Mme Christie CORNUS, MM. Bernard BERGEN, Gérald BETTANCOURT, Jean-Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE.
Absent(e)s excusé(e)s :	Mme Fatiha BADAoui MM. Fabien AKKERMANS, Damien JURADO.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.*

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).*

## Approbation PV CSR

La Commission approuve les procès-verbaux N°16 et N°16 disciplinaire.

## DOSSIERS DU JOUR

### SENIORS D3 – POULE B

**Dossier n°2022/2023-CSR-0151**

**Match n° 24544577 : GC QUISSAC 1 – SC NIMOIS 1 du 11/12/2022**

**Match n° 24544542 : SC NIMOIS 1 – FC CALVISSON 1 du 18/12/2022**

La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance du courriel officiel du GC QUISSAC reçu le 05/01/2023,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

### Article - 187 Réclamation - évocation

(...)

#### 2. - Évocation

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- (...)
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- (...)

**Demande des explications écrites à SC NIMOIS sur la participation des joueurs ci-dessous aux rencontres en rubrique :**

- **BESSE Brian licence 1411077223**
- **FERNANDEZ Anthony licence 1405324785**
- **OUATMANI Mehdi licence 1415320573**

**Le club étant susceptible d'avoir fait participer à ces rencontres plus de 2 joueurs mutés hors période.**

Et ce pour le vendredi 13/01/2023 dernier délai



Met le dossier en suspens.

### Information club

**La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.**

**La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.**

### Prochaine séance

- Le lundi 16 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,  
Sauveur ROMAGNOLE**

**La Secrétaire de séance,  
Christie CORNUS**

